

# 2025



Premier Groupe de presse Passion en France avec 8 titres référents.

**Histoire et Collections** raconte l'Histoire par le prisme de la Collection.

## 1. HISTOIRE ET COLLECTIONS PUBLICATIONS

Spécialisées dans les domaines de l'actualité et de la collection, de véhicules, de militaria, de maquettes et du vintage

4 centres d'intérêts experts :

- |                     |                                  |
|---------------------|----------------------------------|
| • <b>Actualités</b> | • <b>Militaire</b>               |
| RAIDS               | MILITARIA                        |
| RAIDS AVIATION      | GBM (Guerre, Blindé et Matériel) |
| • <b>Locomotion</b> | • <b>Loisirs</b>                 |
| CHARGE UTILE        | WINGMASTERS                      |
|                     | STEELMASTERS                     |

## 2. HISTOIRE ET COLLECTIONS EDITION

Éditeur de livres très actif dans ces domaines, Histoire & Collections publie plus d'une centaine d'ouvrages par an en français et en anglais

## 3. HISTOIRE ET COLLECTIONS EVENTS

Acteur majeur, Histoire et Collections expose dans de nombreux salons et participe aux principaux événements :

- Rétromobile (Paris) – Février
- Sofins (Bordeaux) - Mars
- Les Heures Historiques de Sully sur Loire – Mai
- Eurosatory (Villepinte) – Juin
- Milipol (Paris) – Novembre

**H&C** HISTOIRE & COLLECTIONS



### CONCEPT

Depuis 1986, le magazine Raids couvre chaque mois l'actualité des conflits internationaux, des troupes d'élite et du matériel, particulièrement centré sur les forces françaises, les hommes, et leurs interventions dans le monde.

La mission du magazine est d'informer le lecteur avec le maximum de détails terrain, au plus près de l'action.

### POSITIONNEMENT

Revue de référence sur les forces spéciales et les troupes d'élite en abordant chaque mois les conflits actuels, les belligérants, les équipements et matériels de combats modernes et spécifiques. L'objectivité et l'exclusivité des reportages et des photos diffusées dans RAIDS assurent son caractère original.

### PÉRIODICITÉ

Mensuel + 4 HS

### PRÉSENTATION

Rédacteur en chef : **Eric Micheletti** qui anime avec rigueur un réseau mondial de correspondants.

104 Pages + un site web [www.raids.fr](http://www.raids.fr) alimenté régulièrement + une page Facebook.

Couverture vernie. Dos carré collé

Prix de vente : 7.50 €

### PERFORMANCES

**Diffusion** : 30 000 exemplaires dont 5 000 abonnés – fidélisation importante du lectorat (abonnement moyen > 5 ans)

Distribution à l'étranger : Belgique, Allemagne, Espagne, Pologne, Japon, US...

**Distribution** : MLP

### CIBLE

Prioritairement des Hommes, 20/40 ans, le personnel militaire et leurs familles – les industriels et les organismes d'états liés à la défense nationale. 45% sont des militaires de carrière, 22% exercent des professions liées à la sécurité des biens et des personnes, Sportifs (83% fréquentent les salles de sports, 25% suivent des stages de survie, 38% pratiquent des sports de combat, 41% pratiquent le tir) 66% d'entre eux sont amateurs de jeux vidéo militaires et tactiques. Leurs motivations d'achat sont guidées par l'intérêt porté aux équipements aux nouvelles technologies, et aux armes légères. Collectionneurs avertis et Passionnés par ailleurs.

## PLANNING 2025

N°	DATÉ	PARUTION	TECHNIQUE
462	JANVIER	28 DÉCEMBRE	8 DÉCEMBRE
463	FÉVRIER	28 JANVIER	8 JANVIER
N°94	HS	15 FÉVRIER	27 JANVIER
464	MARS	28 FÉVRIER	7 FÉVRIER
465	AVRIL	28 MARS	7 MARS
466	MAI	28 AVRIL	8 AVRIL
467	JUIN	28 MAI	7 MAI
N°95	HS EQUIPEMENTS	15 JUIN	26 MAI
468	JUILLET	27 JUIN	6 JUIN
469	AOÛT	28 JUILLET	8 JUILLET
470	SEPTEMBRE	28 AOÛT	8 AOÛT
471	OCTOBRE	29 SEPTEMBRE	8 SEPTEMBRE
N°96	HS	13 OCTOBRE	28 SEPTEMBRE
472	NOV	28 OCTOBRE	8 OCTOBRE
473	DÉCEMBRE	28 NOVEMBRE	7 NOVEMBRE
N°97	HS	15 DECEMBRE	27 NOVEMBRE

## TARIFS 2025 (Euros H.T.)

EMPLACEMENT	COÛT
4 <sup>e</sup> de couverture	2 700
3 <sup>e</sup> de couverture	2 300
2 <sup>e</sup> de couverture	2 500
Simple Page	2 000
Recto 1 <sup>er</sup> Cahier	2 200
Double Page	4 000
1/2 Page	1 200
1/4 Page	700
Actualités Commerciales "Raids-Neuf" Cahier 8 pages	700 10 000

## DÉGRESSIFS (Euros H.T.)

EMPLACEMENT	COÛT
Jusqu'à 5 insertions	10%
De 6 à 12 insertions	20%
À partir de 13	30%
<b>Remise Professionnelle</b>	<b>15%</b>
<b>Cumul des mandats</b>	<b>3%</b>

## SOCIAL/DIGITAL (Euros H.T.)

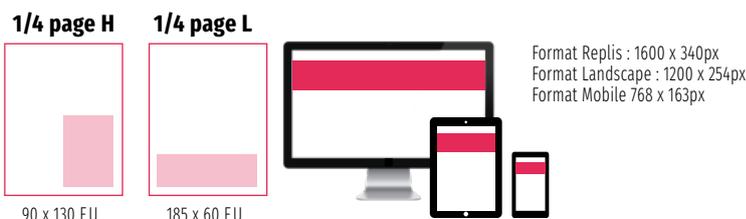
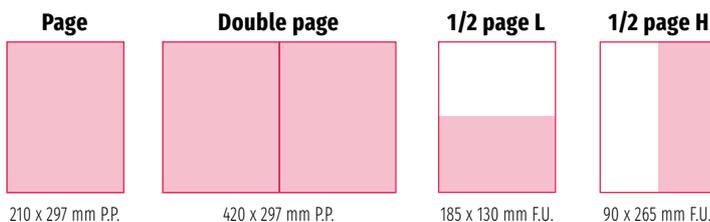
WWW.RAIDS.FR	CPM
Gigamasthead	123€

Remise des éléments : J-7 · FICHIERS : JPEG, GIF · POIDS : 50Ko max, Grand Angle (70Ko)

OFFRE BI-MEDIA OBLIGATOIRE (print + digital)  
Impact optimal garanti !



## INFORMATIONS TECHNIQUES



· REMISE DES ÉLÉMENTS : J-30 · IMPRESSION : offset, trame 150 · MODE DE BROCHAGE : dos piqué  
· DIGITAL : RÉOLUTION DES FORMATS : 120dpi mini · TYPE DE FICHIER : .jpg ou .png

### ÉLÉMENTS À FOURNIR :

**PDF 1.3 - Fogra 39L CMJN - 300 DPI - 300% Taux d'encre max.**

Rajouter 5 mm de rogne et les traits de coupe pour les formats plein papier.

Pour les doubles pages, nous fournir impérativement deux pages simples.

Pour la double d'ouverture, prévoir un greccuage de 10 mm (5 mm de chaque côtés).

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute souscription d'un ordre de publicité implique pour l'annonceur et son mandataire l'acceptation des conditions générales ci-dessous, valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

### Conclusion du contrat

Tous les ordres de publicité sont exécutés aux conditions du tarif. L'éditeur se réserve le droit de refuser l'insertion de toute annonce contraire à l'esprit ou à la présentation du magazine. Il en est de même si une annonce paraît contraire à la législation en vigueur ou est refusée par l'ARPP.

### Report et annulation de parution

Pour être acceptées, les demandes d'annulation ou de report devront être notifiées par écrit dix semaines avant la date de parution.

### Utilisation du titre

Les titres des publications appartenant à leurs éditeurs respectifs, leur nom ne peut être utilisé dans une annonce de publicité sans autorisation préalable écrite de l'éditeur (nous consulter).

### Règlement

Tout ordre de publicité d'un annonceur transmis par un mandataire ne sera valablement pris en compte que contre remise par l'annonceur au régisseur d'une notification de mandat dûment remplie et signée qui devra préciser notamment que les conditions générales de vente dudit régisseur ont été portées à la connaissance de l'annonceur qui déclare les accepter (modèle fourni par Mediaobs sur demande). Le règlement sera demandé à la remise de l'ordre lorsque celui-ci émanera d'un nouvel annonceur, d'un nouveau mandataire ou lorsque le client n'aura pas respecté une ou plusieurs échéances de paiement antérieures ou pour tout dépassement d'encours tel qu'autorisé et estimé par Mediaobs. Suivant l'importance ou la nature du travail à exécuter, il pourra être alors demandé une avance de 30% du montant HT à la commande. La publicité est payable sans escompte à 45 jours fin de mois de facturation.

### Modifications

Mediaobs se réserve le droit de modifier ses tarifs et sa politique commerciale sans délai ni préavis.

### Documents et Bon à tirer

Les documents techniques devront être de qualité conforme aux spécifications techniques des supports. Dans le cas contraire, Mediaobs ne pourra être tenu pour responsable de la mauvaise qualité de leur reproduction. Par ailleurs, tout bon à tirer non renvoyé dans les 48 heures implique l'accord de l'annonceur et dégage la responsabilité de Mediaobs. Tous les textes, fichiers informatiques ou photographies de type rédactionnel seront précédés ou suivis de la mention « publi-information » ou « publi-reportage ». Ces textes, photographies ou fichiers informatiques devront être soumis à l'accord des supports et de la régie. Les fichiers informatiques et documents non réclamés dans un délai de 12 mois suivant la parution seront détruits. La réalisation de typons ou tout document technique par Mediaobs ou les supports fera l'objet d'une facturation de frais techniques. Toute création publicitaire exécutée par les soins de la régie ou des supports reste leur propriété artistique.

### Créations graphiques

Les créations graphiques réalisées par Mediaobs pour le compte des annonceurs sont destinées exclusivement aux parutions faisant l'objet d'un ordre de publicité signé par Mediaobs dans les supports dont il assure la régie publicitaire. L'annonceur peut cependant acquérir le droit d'exploiter ces créations dans tout autre support de communication pour un montant forfaitaire équivalent à trois fois le prix facturé pour cette prestation.

### Justificatifs

Pour les titres adhérents à l'outil e-justifs, conformément aux accords pris par le SEPM et l'Udecam, 2 exemplaires papier au plus seront envoyés par numéro et par agence utilisant l'outil.

### Loi applicable - Attribution de juridiction

Les relations entre Mediaobs et le client sont soumises au droit français, qui est seul applicable. Tout différend relatif à la validité, à l'interprétation et/ou à l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, auquel il est fait attribution de juridiction et ce nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.



## CONTACTS

### Corinne Rougé

crouge@mediaobs.com  
01 44 88 93 70

### Sandrine Kirchthaler

skirchthaler@mediaobs.com  
01 44 88 89 22

### Martin Rougé

mrouge@mediaobs.com  
01 44 88 89 10

### Studio

#### Vincent Curet

vcuret@mediaobs.com  
01 44 88 89 26

### Digital

#### Baptiste Mirande

bmirande@mediaobs.com  
01 44 88 89 06